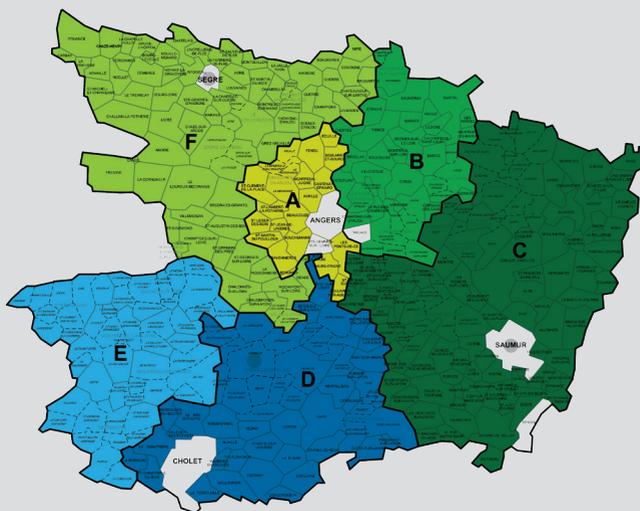


## → Quels sont vos interlocuteurs Siéml ?



### Yvan CHARRIER

responsable du service éclairage public  
y.charrier@sieml.fr

### Marie-Pierre GALLARD

assistante de secteur  
mp.gallard@sieml.fr

**Raoul MACÉ**  
chargé d'affaires zones A et C

r.mace@sieml.fr

- Couronne angevine
- Saumurois - Baugeois

**Florian CESBRON**  
chargé d'affaires zone F

f.cesbron@sieml.fr

- Loire Segréen

**Jérôme CHALUMEAU**  
chargé d'affaires zones D et E

j.chalumeau@sieml.fr

- Layon Centre Mauges
- Loire Nord Mauges

**Jonathan GODARD**  
chargé d'affaires zone B

j.godard@sieml.fr

- Trois Vallées

—  
Pour toutes questions  
[maintenance.ep@sieml.fr](mailto:maintenance.ep@sieml.fr)  
—



**Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire**

9 route de la Confluence - ZAC de Beuzon - Écouflant - CS 60145 - 49001 Angers cedex 01

Tél. 02 41 20 75 20 / Fax 02 41 87 00 43 / [www.sieml.fr](http://www.sieml.fr) /    

# GESTION DES URGENCES ET DÉPANNAGES

SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC



# GESTION DES URGENCES ET DÉPANNAGES

## → Une urgence éclairage public ?

À la suite de fortes intempéries ou d'un accident, vos installations d'éclairage public présentent un **danger imminent** ?

24h/24 et 7j/7  
**0800 943 066**

## → Un dépannage éclairage public ?

Votre réseau d'éclairage public est en panne mais celle-ci ne présente pas de caractère d'urgence ?

À l'aide de votre identifiant et mot de passe, déclarez votre demande d'intervention sur le SIG du Siéml : [sieml.sig-online.fr](http://sieml.sig-online.fr)

Précisez-y les appareils concernés, un numéro de contact et le délai d'intervention souhaité : 1 jour, 7 jours ou 21 jours.



## → Qui dépanne ?

Pour toute demande de dépannage, le Siéml, à qui la commune a transféré la compétence, fait intervenir un prestataire habilité, équipé et connaissant le réseau d'éclairage public de la commune.

**Pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité, la commune ne peut faire intervenir directement son personnel sur les installations.**

**En dérogation de ce principe très important, une convention à établir entre le Siéml et la commune permet à cette dernière des interventions de premier niveau.**

## → Quels sont les délais et tarifs ?

JOURS OUVRÉS Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h				JOURS NON OUVRÉS Demandes les nuits, samedis, dimanches, jours fériés et ponts	
Délais longs	Délais normaux	Délais accélérés	Délais sécurisations urgentes en journée	Délais sécurisations urgentes nuit, week- end et jours fériés	
Demande depuis le SIG			Demande par appel téléphonique au 0800 943 066 puis par SIG		
Intervention sous <b>21 jours</b>	Intervention sous <b>7 jours</b>	Intervention sous <b>24 heures</b>	Intervention sous <b>3 heures</b>		
Coût <b>105 € TTC</b>	Coût <b>130 € TTC</b>	Coût <b>290 € TTC</b>	Coût <b>350 € TTC</b>	Coût <b>430 € TTC</b>	
Sur le premier appareil					
50 € TTC par appareil supplémentaire hors travaux lourds et fournitures. <b>Dont 25% pris en charge par Siéml</b>			60 € TTC par appareil supplémentaire hors travaux lourds et fournitures. <b>Dont 25% pris en charge par Siéml</b>		75 € TTC par appareil supplémentaire hors travaux lourds et fournitures. <b>Dont 25% pris en charge par Siéml</b>